

Veille juridique

Travail – Emploi – Formation professionnelle - Économie

Semaine du 4 au 10 avril 2026

Textes publiés au JO

Circulaires

Jurisprudence

*Cette veille est constituée sur la base
d'une sélection*

des textes officiels publiés sur :

- *Journal Officiel (JORF)*
- *Légifrance*
- *l'onglet "Instructions et BO"
de Tessadoc*

*des jurisprudences signalées par les
sources :*

- *Dalloz*
- *Lamyline*
- *Elnet*
- *AEF*
- *LSQ (Liaisons Sociales
Quotidien)*

CONVENTIONS COLLECTIVES (ARRETES ET AVIS)

Retrouvez la rubrique dédiée sur Paco

l'intranet des ministères sociaux

***Retrouvez les accords interprofessionnels et
de branche sur BDCC@WEB***

Cette veille juridique et jurisprudentielle est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux par le CRDM.

Textes publiés au JO

[Travail – Emploi – Économie](#)

[Formation professionnelle - Apprentissage](#)

[Santé et Sécurité au travail](#)

[Enquêtes et Statistiques](#)

[Administration - Fonction publique](#)

Travail – Emploi – Économie

Dialogue social	Décret n° 2026-262 du 8 avril 2026 modifiant les articles D. 6123-1 à D. 6123-2-1 du code du travail
Cotisations sociales	Décret n° 2026-261 du 8 avril 2026 modifiant des modalités d'application de l'exonération de cotisations patronales de sécurité sociale prévue à l'article L. 241-10 du code de la sécurité sociale
Délégation de signature / DGEFP	Décision du 1er avril 2026 modifiant la décision du 4 avril 2025 portant délégation de signature (DGEFP)
Prud'hommes	Décret n° 2026-250 du 7 avril 2026 relatif à la contribution pour l'aide juridique
Election professionnelle	Arrêté du 17 mars 2026 modifiant l'arrêté du 8 novembre 2018 relatif au téléservice dénommé « FranceConnect » créé par la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat
Travailleur indépendant	Arrêté du 1er avril 2026 portant approbation du règlement du régime d'assurance invalidité-décès des travailleurs indépendants

Formation professionnelle - Apprentissage

Formation professionnelle / Contributions	Décret n° 2026-258 du 8 avril 2026 relatif au Conseil national de l'orientation et de la formation professionnelles pour le développement des compétences Décret n° 2026-259 du 8 avril 2026 fixant les règles relatives au versement des contributions conventionnelles de dialogue social et des contributions conventionnelles de formation professionnelle en application des articles L. 2135-18 et L. 6123-14 du code du travail
Délégation de signature / Ministre déléguée	Arrêté du 31 mars 2026 portant délégation de signature au cabinet de la ministre déléguée auprès du ministre du travail et des solidarités et du ministre de l'éducation nationale, chargée de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'apprentissage
CPC construction	Arrêté du 2 avril 2026 portant nominations à la commission professionnelle consultative « construction » (plusieurs nominations)

Apprentissage	Arrêté du 1er avril 2026 fixant le montant et la répartition du fonds de soutien à l'apprentissage aux régions et à la collectivité de Corse
---------------	--

Santé et Sécurité au travail

Risques Professionnels	Décret n° 2026-260 du 8 avril 2026 relatif à la protection des jeunes travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants Décret n° 2026-253 du 8 avril 2026 relatif à la prévention des risques liés à l'exposition professionnelle à certains agents chimiques dangereux et au contrôle de l'inspection du travail en la matière Arrêté du 8 avril 2026 fixant des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives pour certains agents chimique
------------------------	---

Enquêtes – Statistiques

	RAS
--	-----

Administration – Fonction Publique

Organisation administrative

	RAS
--	-----

Budget de l'Etat – Finances

BOP 155	Rapport relatif au décret n° 2026-245 du 1er avril 2026 portant transfert de crédits
	Décret n° 2026-245 du 1er avril 2026 portant transfert de crédits
BOP 220, 354	Arrêté du 7 avril 2026 portant ouverture de crédits d'attributions de produits
BOP 138, 220, 155	Arrêté du 7 avril 2026 portant ouverture de crédits de fonds de concours

Concours- Examens

Examen professionnel / Secrétaire administratif	Arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales
---	--

Nominations

DDETSPP - Deux-Sèvres	Arrêté du 3 avril 2026 portant nomination (directions départementales interministérielles) - M. Charlie GRIGNON
-----------------------	---

Circulaires

Conférences fiscales

[Circulaire DF-1BR-26-0023](#) relative à la préparation des conférences fiscales 2026

Jurisprudence

[Relations individuelles du travail](#)

[Contrat de travail](#)

[Relations collectives du travail](#)

[Durée du travail](#)

[Santé et sécurité au travail](#)

[Discrimination](#)

[Entreprise en difficulté/Économie](#)

[Administration/fonction publique](#)

Relations individuelles du travail

Licenciement / Salarié protégé / Délégation du pouvoir

La société de sécurité privée Fiducial Private Security pouvait-elle confier à des salariés de sa société soeur Fiducial Staffing la conduite de la procédure relative au licenciement d'un salarié protégé ? Oui, répond le Conseil d'État, le 7 avril 2026, dès lors que la société avait signé avec elle une convention prévoyant qu'elle pouvait recourir à ses services de ressources humaines, et que les salariés de Fiducial Staffing, laquelle n'était pas une société étrangère à l'employeur, avaient été habilités pour conduire la procédure au nom de cette dernière.

[Conseil d'État, 7 avril 2026, n° 499350](#)

AEF, 9 avril 2026

Contrat de travail

Travail temporaire / Requalification en CDI

La Cour de cassation a rendu deux décisions intéressantes sur l'intérim, l'une portant sur la mise à disposition d'un salarié par interim puis par groupement d'employeurs et l'autre portant sur le renouvellement d'une mission.

[Cass. soc., 18 févr. 2026, n°24-16.234](#)

[Cass. soc., 18 févr. 2026, n°24-21.575](#)

Elnet 9 avril 2026

Travailleur saisonnier / Statut

Par son arrêt du 12 mars 2026, le Conseil d'État consacre la position majoritaire de la jurisprudence du fond sur les travailleurs saisonniers : leur statut spécifique et la limitation de la durée de leur présence en France ne leur permet pas de changer de statut depuis la France. L'obtention d'un nouveau visa de long séjour dans le pays d'origine est nécessaire. Cette décision crée une brèche non prévue par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et peut laisser craindre une extension à d'autres statuts.

[CE 12 mars 2026, n° 498785](#)

Dalloz, 9 avril 2026

Contrat de professionnalisation / Travail dissimulé	Le tribunal correctionnel de Bordeaux condamne, le 2 février 2026, la société de sûreté aéroportuaire ICTS Atlantique pour escroquerie et travail dissimulé, pour avoir engagé des salariés en contrat de professionnalisation au lieu d'un CDD ou CDI, alors que les conditions légales n'en étaient pas remplies. Les salariés, qui n'avaient pas bénéficié d'une qualification nouvelle puisqu'ils en disposaient déjà, avaient été embauchés dans des conditions défavorables mais affectés sur des postes qualifiés. La société est condamnée à une amende et à indemniser les salariés, l'Opco et l'Urssaf. Tribunal correctionnel de Bordeaux, 2 février 2026, n°19298000251 (non disponible ce jour) AEF, 10 avril 2026
Signature de transaction / Rupture du contrat de travail	La Cour de cassation précise pour la première fois dans un arrêt publié du 9 avril 2026 que la signature d'une transaction portant sur la rupture du contrat de travail, qui met le salarié dans l'impossibilité d'agir pour contester son licenciement, est une cause de suspension du délai de prescription de douze mois de l'action portant sur cette rupture. Dans l'affaire examinée par la Cour de cassation, la prescription n'a recommencé à courir qu'à compter du prononcé judiciaire de la nullité de la transaction. Cass. soc., 9 avril 2026, n°25-11.570 AEF, 10 avril 2026
CDD / Requalification en CDI	La violation des règles relatives aux contrats à durée déterminée peut être sanctionnée par la requalification du CDD en CDI, le versement d'indemnités voire par des sanctions pénales. L'indemnité pour méconnaissance du délai de transmission du contrat à durée déterminée fixé par la loi et l'indemnité au titre de la requalification n'ont pas pour objet de réparer le même préjudice. Elles peuvent, lorsque les conditions d'allocation de l'une et de l'autre sont réunies, se cumuler, précise la Cour de cassation dans un arrêt publié du 25 mars 2026. Cass. soc., 25 mars 2026, n° 23-19.526 AEF, 8 avril 2016
Lien de subordination du conjoint / Dispense de preuve	Sans qu'il soit tenu de prouver un lien de subordination, le conjoint d'un professionnel libéral bénéficie du statut de conjoint salarié institué par l'article L. 121-4 du code de commerce, travaillât-il pour une société dirigée par le professionnel. Soc. 25 mars 2026, FS-B, n° 24-22.660 Dalloz, 7 avril 2026
Relations collectives du travail	
Fédération de syndicat / Élection professionnelle	Les unions et les fédérations de syndicats jouissent des mêmes droits que les syndicats eux-mêmes. La Cour de cassation en déduit que, sauf dispositions statutaires contraires, une union ou une fédération peut demander l'annulation de l'élection de candidats au CSE, au même titre que le syndicat qui lui est affilié et a présenté des candidats. Cass. soc., 1er avr. 2026, n° 24-21.069 Elnet, 8 avril 2026
Audience patronale / Cotisations annuelles	Le ministre chargé du Travail doit, pour mesurer l'audience des organisations professionnelles d'employeurs, en vue d'arrêter conjointement avec le ministre de la Justice, le nombre de sièges de conseillers prud'hommes qui leur sont attribués tout comme en vue de déterminer, en la cumulant alors avec d'autres critères, leur représentativité, s'assurer notamment du nombre, arrêté au 31 décembre de l'année précédant la déclaration de candidature, des entreprises volontairement adhérentes à ces organisations, en ne prenant en compte que les entreprises qui

	matérialisent cette adhésion par le versement d'une cotisation, dont il vérifie qu'elle a été intégralement payée s'agissant des sommes dues au titre de l'année précédant la déclaration de candidature, et de la réalité de leur adhésion, établie par le montant de cette cotisation. CE 25 mars 2026, n°506505 Dalloz, 7 avril 2026
Participation / Accord collectif / Redressement	L'intégralité des sommes versées aux salariés doit être soumise à cotisations sociales si la répartition de la réserve spéciale de participation n'a pas été opérée conformément à l'accord collectif, rappelle la Cour de cassation dans un arrêt publié du 19 février 2026. Elle précise que le montant insignifiant des erreurs importe peu. Cass. civ. 2, 19 février 2026, n° 24-10.924 AEF, 7 avril 2026
Statut de syndicat / Valeurs républicaines	Le tribunal judiciaire de Lyon juge le 20 mars 2026 que la seule référence dans les statuts historiques de la CNT à un but de transformation de la société, qui s'accomplirait notamment par le remplacement de l'État par un organisme du syndicalisme lui-même géré par l'ensemble de la société, ne suffit pas à caractériser son non-respect des valeurs républicaines, critère de représentativité exigé par l'article L. 2142-1 du code du travail. Un employeur contestait l'intérêt du syndicat à agir en annulation des élections professionnelles au motif qu'il ne respecterait pas ces valeurs. Tribunal judiciaire de Lyon, 20 mars 2026, n° 25/02188 AEF, 7 avril 2026
Durée du travail	
Forfait jours / Changement conventionnel	Lorsque les parties ont conclu une convention individuelle de forfait en jours en application d'une convention collective prévoyant un nombre de jours compris dans le forfait, dans la limite de deux cent dix-huit jours, et qu'il est ultérieurement jugé que l'activité de l'entreprise relève d'une convention collective différente, laquelle a autorisé le recours au forfait en jours mais en fixant un nombre inférieur de jours compris dans le forfait, la convention individuelle conclue entre les parties n'encourt pas la nullité pour ce motif, le salarié pouvant solliciter le paiement d'un rappel de salaire à un taux majoré fixé par le juge en contrepartie du temps de travail excédant le forfait prévu par la convention collective dont relève l'activité de l'entreprise. Soc. 25 mars 2026, FS-B, n° 24-22.129 Dalloz, 10 avril 2026
Santé et sécurité au travail	
Accident de travail / Procédure de reconnaissance	En cas d'investigations à la suite d'un accident du travail, aucune durée minimale n'est imposée à la CPAM pour laisser le dossier en simple consultation, passé le délai de dix jours francs dont bénéficie l'employeur pour consulter le dossier et faire connaître ses observations. Civ. 2e, 19 mars 2026, F-B, n° 24-13.236 Dalloz, 10 avril 2026
Indemnité complémentaire maladie / Condition d'ancienneté	Les articles L. 1226-1 et D. 1226-8 du code du travail ne comportent, pour le calcul de l'ancienneté, aucune restriction en cas de suspension de l'exécution du contrat de travail. L'ancienneté dans l'entreprise se calcule donc, pour l'appréciation du droit à l'indemnité complémentaire, au premier jour de l'absence, indépendamment de l'existence d'une précédente période d'arrêt de travail pour maladie. Soc. 25 mars 2026, FS-B, n° 24-22.717 Dalloz, 9 avril 2026

Déclaration de maladie professionnelle / Notifications de la CPAM	Seule la notification auprès de l'employeur effectivement concerné, c'est-à-dire l'établissement mentionné dans la déclaration de maladie professionnelle, est valable. La demande d'inscription au compte spécial relève exclusivement de la compétence du contentieux de la tarification des risques professionnels. Civ. 2e, 19 mars 2026, F-B, n° 24-10.728 Dalloz, 8 avril 2026
Harcèlement moral / Préconisations du médecin du travail	Dans un arrêt du 7 janvier dernier, la Cour de cassation rappelle que les juges du fond doivent examiner tous les éléments présentés par le salarié pour se prononcer sur l'existence d'un harcèlement moral et vérifier que l'employeur a pris en considération les préconisations du médecin du travail, sous peine de manquer à son obligation de sécurité. Cass. soc., 7 janv. 2026, n° 24-16.194 Elnet, 7 avril 2026
Discrimination	
	RAS
Entreprise en difficulté / Économie	
Mise en recouvrement de dette douanière	L'action aux fins d'annulation d'un avis de mise en recouvrement engagée par le redevable d'une dette douanière ne tendant pas à la condamnation au paiement d'une somme d'argent et ouvrant une instance dans laquelle l'administration a qualité de défenderesse, n'est pas soumise aux dispositions des articles L. 622-21, L. 622-22 et L. 643-1 du code du commerce. Cass. com., 11 mars 2026, n° 24-18.780, n° 127 B Elnet, 9 avril 2026
Versement transport / Restitution de sommes indûment versées	L'action engagée par un employeur en restitution de sommes indûment versées au titre du versement mobilité doit être engagée contre l'URSSAF et non contre l'autorité organisatrice de transport. Civ. 2e, 19 févr. 2026, n° 23-19.300 Elnet, 7 avril 2026
Procédure collective sur assignation d'un créancier / Condition de recevabilité	Le fait pour un créancier qui poursuit son débiteur en ouverture d'une liquidation judiciaire de ne pas justifier d'une créance certaine, liquide et exigible constitue une fin de non-recevoir, et pas un moyen de fond conditionnant le bien-fondé de la demande. Cass. com. 4 mars 2026, n° 25-10.115 Elnet, 7 avril 2026
Administration / Fonction publique	
Marchés publics / Système d'acquisition dynamique / Référé précontractuel	Dans une décision rendue le 12 mars 2026, le Conseil d'État clarifie, d'une part, le régime du contentieux de l'urgence applicable lors de l'utilisation de la technique du système d'acquisition dynamique – c'est l'apport essentiel de l'arrêt, qui est fiché sur ce point : le fait que des marchés spécifiques aient été conclus avant la saisine du juge des référés précontractuels n'empêche pas sa saisine pour les manquements affectant le processus d'admission dans le système d'achat pour la passation des futurs marchés spécifiques non encore conclus. Il précise, d'autre part, les modalités de sélection des candidats lorsque le pouvoir adjudicateur souhaite recueillir l'avis d'une administration tierce. CE 12 mars 2026, n° 508933 Dalloz, 10 avril 2026
Rapporteur public / Principe d'impartialité	Dans une décision du 11 mars 2026, le Conseil d'État énonce que ni le principe d'impartialité ni aucune règle générale de procédure ne s'opposent à ce qu'un rapporteur public puisse présenter ses conclusions devant la cour administrative

d'appel après l'avoir fait sur la même affaire devant le tribunal administratif. S'il ne faut voir ici que la confirmation de la jurisprudence classique du Conseil d'État relative au principe d'impartialité s'imposant à toute juridiction et au rôle du rapporteur public, cette décision n'est pas sans soulever quelques interrogations quant à la manière dont la juridiction administrative se donne à voir.

[CE 11 mars 2026, n° 497920](#)

Dalloz, 7 avril 2026

[Retour sommaire](#)



Cette veille juridique est réalisée dans le cadre du Réseau Documentation-Archives des ministères sociaux.
*Contributeur : **CRDM** (Joël Michineau)*

En complément : Consultez le portail documentaire



- ✓ la [Veille juridique santé](#)